

CONTRÔLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE NON DOMESTIQUE BASSE TENSION

Siège de contact Boulevard International 55/D 1070 Bruxelles t. +32 (0)2 411 60 35 f. +32 (0)2 411 38 70 e. sgs.brussels.sgsssb@sgs.com	Lieu de contrôle Avenue d'Auderghem, 10 1040 Bruxelles Personne de contact Mme Lenclos (0471/09.77.14)	Client INTERSERVE FM LTD À l'attention de
---	---	--

Ref SGS B20190223-2260615-VVA-110750-LB-PN-Contrôle périodique BT_Ambassade Britannique
 - 217640-42.1

BLEE20.10F

Introduction

Installation contrôlée	Contrôle périodique BT_Ambassade Britannique		
Réf. client	2014-130-16-16-25201	Rédigé par	Vincent Vandenhoeck
Propriétaire/gestionnaire	Ambassade Britannique	Date du rapport	04/03/2019
		Inspecteur(s)	Vincent Vandenhoeck
		Date(s) visite(s)	23/02/2019
		Périodicité	quinquennale
Type de visite	Nouveau contrôle	Date d'échéance	23/02/2024

Type de contrôle

Visite de contrôle périodique des installations électriques. (RGIE art.271 - Code Livre III-titre 2- chap V- Art. III.2-14 + TEC EE 211-212)

Conclusion

L'installation électrique telle que décrite ci-dessus **n'est pas** conforme aux prescriptions du RGIE ou du Code Livre III-titre 2-annexe III.2-1.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite du premier contrôle ou du contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens

Une visite complémentaire est à exécuter avant le 23/02/2024

Pour la direction technique,
signature électronique de

Vincent Vandenhoeck-VVA-650

Informations générales

Procédures de contrôle :

Les contrôles de conformité avant mise en usage, ainsi que les contrôles périodiques des installations électriques sont réalisés selon les prescriptions du RGIE et/ou du Code, et selon nos procédures techniques internes, nommées sous "Type de contrôle". Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

Définitions :

- Infraction : non respect ou non conformité d'un article du CODE Livre III-titre 2- annexe III.2-1 ou RGIE.
- Remarque : observation, conseil relatif à la sécurité des installations électriques mais ne constituant pas une infraction.

Rappel de certaines prescriptions réglementaires :

- Aucune installation électrique pour laquelle des infractions au présent règlement sont constatées lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ne peut être mise en usage.
- La périodicité du rapport peut différer de celle imposée par l'RGIE si une législation spécifique ou locale est applicable.

Vos obligations de propriétaire ou gestionnaire :

- Vous êtes tenu :
 - de conserver le dernier et l'avant-dernier rapport de contrôle, et le procès-verbal d'examen de conformité dans le dossier de l'installation électrique ;
 - de tenir ces documents à la disposition de votre personnel qui peut les consulter ;
 - de soumettre le rapport de conformité et le rapport de contrôle périodique au Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail ;
 - de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation et l'obligation de faire procéder à un contrôle de conformité de toute modification ou extension importante de l'installation électrique soit par un organisme agréé soit par l'autorité habilitée ou chargée de le faire selon les prescriptions de l'article 275 (Code Livre III-titre 2- chap. V- Art. III.2-12) ;
 - de faire procéder, avant la date d'échéance, à un nouveau contrôle périodique de l'installation électrique soit par un organisme agréé, soit par l'autorité habilitée ou chargée de le faire selon les prescriptions de l'article 275 (Code Livre III-titre 2- chap. V- Art. III.2-11) ;
 - d'aviser immédiatement le Service public ayant la Sécurité du Travail dans ses attributions et le Service public ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- L'employeur effectue une analyse des risques de chaque installation électrique qu'il détient. (Code Livre III-titre 2- chap. V- Art. III.2-3) ;
- Le premier contrôle porte sur la conformité de l'installation électrique aux prescriptions de Code Livre III-titre 2- annexe III.2-1, et donne lieu à la rédaction d'un rapport de premier contrôle. Exécuté avant 1 janvier 2014 (Code Livre III-titre 2- chap. V- Art. III.2-13) ;
- Les contrôles périodiques portent sur le maintien de la conformité de l'installation électrique aux dispositions du Code Livre III-titre 2- chap. III, et donnent lieu à la rédaction d'un rapport de contrôle périodique. (Code Livre III-titre 2- chap. V- Art. III.2-11) ;
- L'employeur assure la formation nécessaire des travailleurs et il leur fournit les instructions nécessaires en vue d'éviter les risques inhérents à l'utilisation, à l'exploitation et aux travaux d'installation électrique, tenant compte des missions dont ces travailleurs sont chargés. (BA4/BA5)

La validité de ce rapport est couverte par :

Agrément fédéral du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes & Energie pour les installations visées aux articles 270, 271 et 272 du RGIE.

Pour les installations sur les lieux de travail, en vertu du Code art II.7-14, le présent document devra être porté à la connaissance du Comité pour la prévention et la protection au travail, s'il existe au sein de votre entreprise, lors de la prochaine réunion. Ce document doit également être transmis à tout conseiller en prévention de locataire(s) de vos installations. Nous vous conseillons également de mettre un exemplaire du rapport à la disposition du service d'entretien.

A moins qu'il ait été convenu autrement, ces inspections ont été exécutées sur base de la version la plus récente des conditions générales de SGS Statutory Services Belgium (SSB). Ces conditions vous seront envoyées sur simple demande. L'attention est attirée sur la limitation de la responsabilité, ainsi que sur les dispositions en matière de dédommagement et de compétence judiciaire par ces conditions. Chaque porteur de ce document doit savoir que les informations contenues dans ce document ne représentent que les constatations de SGS SSB au moment de son intervention et en dehors des instructions éventuelles du client. SGS SSB n'est responsable que vis-à-vis de son client et lors d'une transaction commerciale, ce document ne décharge pas les parties de leur obligation d'exécuter tous leurs droits et obligations émanant des documents de transaction. Chaque adaptation non-approuvée ainsi que l'imitation ou la falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale et toute personne commettant une infraction sera poursuivie en justice.

Détails de l'installation

	Alimentation	N° / Nom	Index	Tension de service	Protection existante	Protection maximale	Localisation
<input checked="" type="checkbox"/>	Cabine HT	33/R00461		3x400V + N	800A		Niveau -1

Schéma des liaisons à la terre : TT

	Contrôles précédents	SECT	Date	Réf.	Conforme
<input checked="" type="checkbox"/>	Dernier contrôle périodique RGIE	S.G.S.	06/12/2016	B20161206_2260615_1	Non

Selon l'information reçue du client, il n'y a pas, durant l'inspection, de circuits vitaux dans l'installation, mais nous vous conseillons d'effectuer une analyse de risques.

Résultats des mesures

Appareils de mesure utilisés :

- Matériel standard attribué à l'inspecteur
 Matériel particulier :

	Résistance de dispersion		Emplacement	Type	Valeur	Valeur limite	Conforme
<input checked="" type="checkbox"/>	TT	Ra	Parking -3	Boucle	2.20 Ω	80 Ω	Oui

	Isolement, Continuité, Conductivité	Valeur	Valeur limite	Conforme
<input checked="" type="checkbox"/>	Isolement - individuel	< 0,5 MΩ	0,5 MΩ	Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Continuité - équipotentielles principales	< 1Ω	1Ω	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Continuité - équipotentielles supplémentaires	< 1Ω	1Ω	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Continuité du PE	< 1Ω	1Ω	Oui

Constatations

Remarques/infractions générales :

N°	Remarques / infractions	Conclusion
1	Afin d'effectuer un contrôle complet, veuillez nous fournir les rapports de mise en service ou de 1er contrôle de vos installations (AR 04/12/2012).	Infraction
2	La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation, le conducteur de terre étant exclu, avec un minimum de 6 mm ² (RGIE art. 72.02)	Infraction
3	Des différentiels de type AC sont installés dans tous les TD. Veuillez vérifier la compatibilité de ceux-ci avec les équipements terminaux utilisés. Le différentiel AC n'est pas approprié lors de l'utilisation d'équipement électroniques produisant une composante continue. Exemple: onduleurs, UPS, serveurs informatiques, etc....)	Infraction
4	Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (RGIE art. 20).	Remarque

Informations par tableau :

TD 9.1 Localisation : 8ème étage

Schémas : ref : TD 9.1 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCCR : bouton test

Ri: 37,8 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
1-1	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16) Ex: Q70 + STS02, etc...	Infraction

TD 8.1 Localisation : 8ème étage

Schémas : ref : TD 8.1 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

TD amont : TGBT Q083 Protection amont : 63 A

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 125 A

Câble alim. : 4X25mm², type XVB+PE(16mm²)

N°	Remarques / infractions	Conclusion
2-1	TD non contrôlé, non démontable coupure interdite	Infraction
2-2	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (RGIE art. 20) Coupure interdite	Infraction

TD 7.2 Localisation : **7ème étage**

Schémas : ref : Date :

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

N°	Remarques / infractions	Conclusion
3-1	TD non contrôlé, non démontable coupure interdite	Infraction
3-2	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (RGIE art. 20) Coupure interdite	Infraction
3-3	Plan schématique à placer dans le tableau BT (RGIE art. 16)	Infraction
3-4	Veuillez compléter le repérage des circuits (RGIE art. 16.02)	Infraction
3-5	Lampes témoins de présence tension ne fonctionnent pas. Y remédier.	Infraction

TD 7.1 Localisation : **7ème étage**

Schémas : ref : Date :

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

N°	Remarques / infractions	Conclusion
4-1	TD non contrôlé, non démontable coupure interdite	Infraction
4-2	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (RGIE art. 20) Coupure interdite	Infraction
4-3	Plan schématique à placer dans le tableau BT (RGIE art. 16)	Infraction
4-4	Lampes témoins de présence tension ne fonctionnent pas. Y remédier.	Infraction

TD 6.1 Localisation : **6ème étage**

Schémas : ref : TD 6.1 Date : 09/11/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

N°	Remarques / infractions	Conclusion
5-1	TD non contrôlé, non démontable coupure interdite	Infraction
5-2	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (RGIE art. 20) Coupure interdite	Infraction
5-3	Veuillez compléter le repérage des circuits (RGIE art. 16.02)	Infraction
5-4	Lampes témoins de présence tension ne fonctionnent pas. Y remédier.	Infraction
5-5	L'utilisation de disjoncteurs de la gamme Rési 9 est interdite dans les installations alimentée par cabine HT (gamme exclusivement réservée a l'usage domestique)	Infraction

TD 6.2 Localisation : 6ème étage

Schémas : ref : TD 6.2 **Date :** 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 **tension :** 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

N°	Remarques / infractions	Conclusion
6-1	TD non contrôlé, non démontable coupure interdite	Infraction
6-2	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (RGIE art. 20) Coupure interdite	Infraction
6-3	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (RGIE art. 16) Q122/123 n'existe pas.	Infraction

TD 5.2 Localisation : 5ème étage

Schémas : ref : TD 5.2 **Date :** 09/09/2016

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 **tension :** 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,309 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
7-1	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inferieur à 0,5 MΩ) – y remédier (RGIE art. 20). Circuit Q084 (reste du TD 0,806 Mohms)	Infraction

TD 5.1 Localisation : 5ème étage

Schémas : ref : TD 5.1 **Date :** 09/09/2016

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 **tension :** 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,292 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
8-1	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inferieur à 0,5 MΩ) – y remédier (RGIE art. 20). Circuits Q103/Q109 (reste du TD 0,505 Mohms)	Infraction

TD 4.2 Localisation : 4ème étage

Schémas : ref : TD 4.2 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,624 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
9-1	Néant	

TD 4.1 Localisation : 4ème étage

Schémas : ref : TD 4.1 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,681 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
10-1	Néant	

TD 3.2 Localisation : 3ème étage

Schémas : ref : TD 3.2 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,223 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
11-1	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inferieur à 0,5 MΩ) – y remédier (RGIE art. 20). Circuits Q088/Q105 (reste du TD 2,25 Mohms)	Infraction

TD 3.1 Localisation : 3ème étage

Schémas : ref : TD 3.1 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,232 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
12-1	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inferieur à 0,5 MΩ) – y remédier (RGIE art. 20). Circuits Q084/Q105 (reste du TD 0,642 Mohms)	Infraction

TD 2.2 Localisation : 2ème étage

Schémas : ref : TD 2.2 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,232 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
13-1	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieur à 0,5 MΩ) – y remédier (RGIE art. 20). Circuit Q083 (reste du TD 4,82 Mohms)	Infraction
13-2	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (RGIE art. 16) Q107 / Q108	Infraction
13-3	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16)	Infraction

TD 2.1 Localisation : 2ème étage

Schémas : ref : TD 2.1 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,562 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
14-1	Néant	

TD 1.2 Localisation : 1er étage

Schémas : ref : TD 1.2 Date : 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,738 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
15-1	Veuillez compléter le repérage des circuits (RGIE art. 16.02)	Infraction
15-2	Lampes témoins de présence tension ne fonctionnent pas. Y remédier.	Infraction
15-3	La protection contre les chocs électriques par contacts directs dans les lieux du service électrique n'est pas assurée (RGIE art. 50) Bornier à droite de S040	Infraction

TD 1.1 Localisation : **1er étage**

Schémas : ref : TD 1.1 **Date :** 09/09/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 **tension :** 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,554 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
16-1	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir (RGIE art. 198 et 251.05)	Infraction
16-2	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (RGIE art. 16) (Q087 réserve)	Infraction

TD 0.C Localisation : **R.D.C.**

Schémas : ref : TD 0C **Date :** 29/01/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 **tension :** 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 0,218 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
17-1	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inferieur à 0,5 MΩ) – y remédier (RGIE art. 20). Q 162 (reste du TD 2,48 Mohms	Infraction
17-2	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16) Q 124	Infraction
17-3	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16) Manque page 13	Infraction
17-4	Isolant de la cosse circuit Q046 détruit (risque de contact direct) câble brun	Infraction
17-5	Isolant de la cosse circuit Q046 fendu câble noir	Remarque

TD 0.4 Localisation : **R.D.C.**

Schémas : ref : TD 0.4 **Date :** 19/02/2010

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 **tension :** 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

Test DPCDR : bouton test

Ri: 89,2 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
18-1	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (RGIE art. 16) Q89 + Q101 (réserve)	Infraction

TGBT mn Switch Localisation : **-1 sous-sol local compteur**

Schémas : ref : TGBT Date : 09/11/2009

Schéma des liaisons à la terre : TT

Voir schéma pour les détails

N°	Remarques / infractions	Conclusion
19-1	TD non contrôlé, non démontable coupure interdite	Infraction
19-2	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (RGIE art. 20) Coupure interdite	Infraction
19-3	Repérer les circuits de manière claire et durable (RGIE art. 16) Différence plans et TD	Infraction
19-4	Veuillez compléter le repérage des circuits (RGIE art. 16.02)	Infraction

TD ICT Localisation : **-1 sous-sol local compteur**

Schémas : ref : Date :

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: interrupteur-sectionneur 100 A

Câble alim. : 5G16mm², type XVB

N°	Remarques / infractions	Conclusion
20-1	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16)	Infraction
20-2	Différentiels rési 9 interdit	Infraction

TGBT Localisation : **-1 sous-sol**

Schémas : ref : Date :

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Disjoncteur sur tableau: disjoncteur 800 A DPCDR principal: 300 mA

N°	Remarques / infractions	Conclusion
21-1	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16)	Infraction
21-2	Repérer les circuits de manière claire et durable (RGIE art. 16) Différence ente N° disjoncteur et étiquettes Q10 Q11	Infraction
21-3	Veuillez compléter le repérage des circuits (RGIE art. 16.02) Q11	Infraction

TD FED FROM TGBT Localisation : **-1 sous-sol**

Schémas : ref : Date :

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 1 tension : 3x400V + N

Ri: 91,3 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
22-1	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16)	Infraction
22-2	Disjoncteurs rési 9 interdit (air co)	Infraction
22-3	Veuillez compléter le repérage des circuits (RGIE art. 16.02) disjoncteur C32A	Infraction
22-4	Le conducteur neutre doit être bleu (RGIE art. 199) général dans le TD	Infraction
22-5	Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (RGIE art. 205). Connection dans le différentiel	Infraction

TD ASC Localisation : -1 sous-sol

Schémas : ref : Date :

Schéma des liaisons à la terre : TT

Tension de service : quantité: 2 tension : 3x400V + N
tension : 3x230V

Ri: 91,3 MΩ

N°	Remarques / infractions	Conclusion
23-1	Plan schématique à mettre à jour (RGIE art. 16)	Infraction
23-2	Eclairage du tableau ne fonctionne pas .Y remédier.	Infraction
23-3	Tableau BT à dépoussiérer.	Remarque
23-4	Prévoir une aération pour le transformateur en bas de TD. Trace d'échauffement.	Remarque

TESTS DES DIFFÉRENTIELS

Tableau:	Localisation :	Nombre DPCDR	Test fonction OK
TD 9.1	8ème étage	3	Oui
TD 8.1	8ème étage	3	
TD 7.2	7ème étage	3	
TD 7.1	7ème étage	3	
TD 6.1	6ème étage	3	
TD 6.2	6ème étage	3	
TD 5.2	5ème étage	3	Oui
TD 5.1	5ème étage	3	Oui
TD 4.2	4ème étage	3	Oui
TD 4.1	4ème étage	3	Oui
TD 3.2	3ème étage	3	Oui
TD 3.1	3ème étage	3	Oui
TD 2.2	2ème étage	3	Oui
TD 2.1	2ème étage	3	Oui
TD 1.2	1er étage	3	Oui
TD 1.1	1er étage	3	Oui
TD 0.C	R.D.C.	3	Oui
TD 0.4	R.D.C.	3	Oui
TGBT mn Switch	-1 sous-sol local compteur		
TD ICT	-1 sous-sol local compteur		
TGBT	-1 sous-sol		
TD FED FROM TGBT	-1 sous-sol		
TD ASC	-1 sous-sol		

TABLEAUX CONTRÔLÉS

Tableau:	Localisation :	Nombre de circuits	Conforme
TD 9.1	8ème étage	31	Non
TD 8.1	8ème étage	45	Non
TD 7.2	7ème étage	40	Non
TD 7.1	7ème étage	40	Non
TD 6.1	6ème étage	26	Non
TD 6.2	6ème étage	26	Non
TD 5.2	5ème étage	25	Non
TD 5.1	5ème étage	25	Non
TD 4.2	4ème étage	24	Oui

TD 4.1	4ème étage	25	Oui
TD 3.2	3ème étage	31	Non
TD 3.1	3ème étage	22	Non
TD 2.2	2ème étage	23	Non
TD 2.1	2ème étage	29	Oui
TD 1.2	1er étage	35	Non
TD 1.1	1er étage	24	Non
TD 0.C	R.D.C.		Non
TD 0.4	R.D.C.		Non
TGBT mn Switch	-1 sous-sol local compteur		Non
TD ICT	-1 sous-sol local compteur		Non
TGBT	-1 sous-sol		Non
TD FED FROM TGBT	-1 sous-sol		Non
TD ASC	-1 sous-sol		Non